

PROJET DE RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

SYNTHESE

1 Le contexte:

Point de vue global:

L'économie sort globalement de son atonie. En Europe, le climat des affaires s'améliore, à l'exception de l'Angleterre. La France a connu une bonne reprise en 2017 mais a quelques facteurs de fragilités pour 2018 (calendrier fiscal, Hausse de CSG/Baisse de TH décalé; Niveau d'endettement des sociétés privée non financière.)

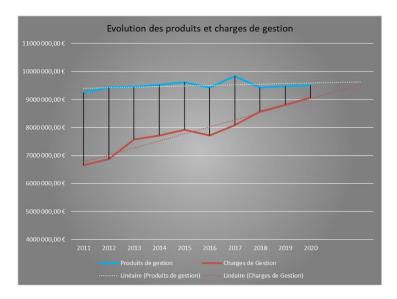
La loi de finance pour 2018, et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

L'Etat réduit l'effort demandé aux collectivités par une stabilisation de l'enveloppe du FPIC et de la DGF. Par contre la DCRTP rentre dans les éléments variables, et les premières exonérations de TH auront lieu en 2018, avec une compensation de l'Etat sur les bases et taux 2017.

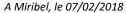
Une réforme globale de la fiscalité est annoncée, et un encadrement de la variation des taux, et du niveau d'endettement des collectivités est amorcé.

2 Le fonctionnement :

L'examen des courbes de charges et produits de gestion présentent l'évolution de l'autofinancement de la Commune.



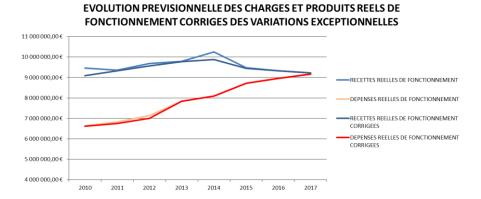
Le premier constat, est l'amélioration globale de la pente des charges de gestion, consécutive à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les mesures prises dès 2014 ont permis de





compenser les baisses de dotation, et la mise en place du FPIC, et ont ainsi permis de reculer au-delà de 2020 l'effet ciseau attendu initialement en 2017.

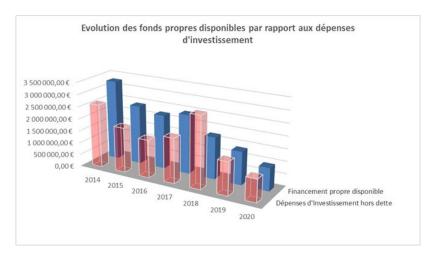
Pour rappel, la prévision d'évolution des charges et produits, présentés au DOB 2015, était la suivante :



L'accentuation de la pente des charges de gestion à compter de 2018 est influencée par un scénario prospectif pessimiste, mais qui permet d'anticiper un autofinancement positif, quoique réduit.

En résumé, la situation financière de la Commune est bonne, et a permis de « passer le cap » de la baisse des dotations de l'Etat. Si celles-ci se stabilisent, l'évolution des bases fiscales de la Commune, et le faible niveau de ses taux permettront à la Commune de conserver un autofinancement suffisant. Elle doit toutefois rester vigilante sur l'évolution de ses charges, notamment au regard des objectifs de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

3 L'investissement :



La réalisation d'investissements moindre que les financements propres disponibles ont permis d'abonder le fonds de roulement qui permettra de financer les investissements de l'exercice 2018, à 2020.

Les éléments de la PPI réalisés en 2017 sont les suivants (montants budgétaires) :



A Miribel, le 07/02/2018

PROGRAMMATION BUDGETAIRE

			Exécution				
BUDGET GENERAL							
N°	OPERATION	BP 2017	Fini	En cours	Lancement	Reporté	BP Avec DM
93	Cantine Edgard Quinet (Construction)	275 000	х				320 000
143	Parking Place des Terreaux (Requalification et extension)	160 000	х				160 000
146	Passage C.T.M. au Zéro Phyto	100 000	х				100 000
149	Cours de tennis (Réfection de deux terrains)	48 000	ж				90 000
148	Sécurisation des établissement enfance et scolaire	55 000	х				59 000
156	Révision PLU en urgence (Extension Reveyron)	12 500	х				20 000
155	Gymnase La Chanal - modification simplifée du PLU (en attente con	15 000	х				15 000
157	Stationnement Grande Rue (4 places devant L'Arpège)	10 000	х				12 000
ONA	Mobilier nouvelle cantine Edgard Quinet	25 000	х				25 000
ONA	Travaux patrimoines historique - Eglise Saint Martin	20 000	х				20 000
140	Îlot Saint-Romain (Réhabilitation commerces et logements)	800 000		X			1 450 000
139	Rue Victor Hugo (Requalification de la voie)	370 000		х			420 000
136	Révision Générale du P.L.U.	113 000		х			163 000
144	Extension Percée Verte (centre)	100 000		х			100 000
150	Rue du Pont de l'Isle (Elargissement, sécurisation, modes doux) + r	40 000		X			90 000
142	A.D.A.P. (plan d'accessibilité accessibilité)	65 000		X			65 000
153	Rue des Ecoles (Enfouissement réseaux aériens et rénovation de l'	25 000		х			41 000
159	Câblage ou extension wifi pour accès internet - pour école Edgard (10 000		х			15 000
154	Centre Technique Municipal (Mise en sécurité) et validation voie d	25 000					25 000
147	Chemin du Milieu (voierie et réseau divers) - 1ère tranche	87 000			Х		20 000
ONA	Procédure Transformation Z.P.P.A.U.P. en AVAP	50 000			х		80 000
145	Réfection Accueil Hotel de ville	100 000				x	130 000
152	Démolition Ancien Local Pompiers Mas Rillier pour projet commerc	30 000				x	30 000
151	Aménagement pour ouverture du Parc Butard	40 000				x	0
158	Commerce aux Echets (superette / ancienne salle des fêtes)	10 000				x	0

La Commune a pu engager ou lancer la majeure partie des opérations principales de la PPI pour 2017.

Un ajustement est en cours pour la partie 2018 de la PPI, dont les opérations seront déterminées par la capacité de traitement des services, et la capacité d'emprunt résultant de l'autofinancement.

Les projets principaux pour 2018 sont les suivants :

Immobilier du CTM : 1 500 000 €

Poursuite des travaux de l'aménagement de l'îlot St Romain : 1 200 000 €

Travaux d'aménagements place de la république et de la percée verte : 430 000 €

Travaux rue du pont de l'île : 300 000 €

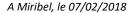
Aménagement du quartier des prés célestins : 220 000 €

Rue du Bourg (première phase) : 200 000 €

Réfection de l'accueil de l'hôtel de ville : 130 000 €

ADAP (Plan d'accessibilité) 2018 : 123 000 €

Travaux sur patrimoine historique (La Madonne) : 110 000 €





Chemin du milieu : 100 000 €

Plan d'informatisation des écoles phase 1 : 100 000 €

4 Conclusion:

La Commune se trouve dans une situation financière contrainte, et de plus en plus encadrée par les dispositifs fixés par l'Etat.

Ces contraintes ont réduit considérablement sa capacité d'autofinancement disponible qui n'est plus alimenté par la baisse du remboursement de la dette en capital, désormais très basse.

Les efforts de rationalisation des dépenses engagés depuis 2015, liés à un niveau d'inflation faible, et aux produits de l'augmentation des impôts de 2015 stabilisent en partie cet effet.

Les résultats de l'exercice 2017, et plus particulièrement l'intégration du solde de la ZAE de Folliouse au budget général, permettent de compenser les pertes financières, sans certitude durable. Il convient donc, pour permettre la réalisation du PPI en 2018, de préserver l'autofinancement de la Commune pour permettre la souscription des emprunts nécessaires.